

## M A R C H É

## Peu d'impact attendu de la taxe sur les résidences secondaires des étrangers

**Le projet d'une nouvelle taxe sur les résidences secondaires des étrangers en France agace, mais n'inquiète pas trop les agences immobilières spécialisées dans le luxe, au moment où de plus en plus de non-résidents aisés apprécient les charmes de l'Hexagone.**

Cette nouvelle taxe risque de ralentir l'ardeur des étrangers, alors que la France est de plus en plus une terre d'accueil pour le monde entier", regrette Emmanuel Garcin, du groupe Émile Garcin qui compte une quinzaine d'agences dans les régions touristiques (Côte d'Azur, Côte basque, Périgord, Provence, Normandie). Le gouvernement doit présenter en Conseil des ministres le 11 mai une réforme de la fiscalité du patrimoine qui, pour compenser partiellement la baisse des revenus tirés de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), devrait comprendre une taxation des résidences secondaires détenues par les non-résidents, c'est-à-dire les étrangers et les Français expatriés. "L'idée d'une nouvelle taxe, en plus des taxes foncière et d'habitation, ne me choque pas particulièrement, mais le marché se venge toujours", prévient Charles-Marie Jottras, président du groupe Daniel Féau, conseil en immobilier spécialisé dans le haut de gamme. Pour M. Jottras, "la France qui a la chance d'avoir la plus belle capitale

du monde, Paris, et de nombreuses régions touristiques et gastronomiques, est en train de devenir avec ses pied-à-terre détenus par les étrangers, l'équivalent du Club Med pour les clubs de vacances". Mais, pour lui, "le taux de cette taxe ne devrait pas être trop méchant" et ne devrait pas trop décourager les riches étrangers qui déjà "se débrouillent souvent pour ne pas payer l'ISF en achetant à crédit". "Pour les très aisés, ce n'est pas payer 15 000 à 20 000 euros par an de plus qui va changer quelque chose", affirme de son côté Thibault de Saint Vincent, le président de l'agence **Barnes** M. de Saint Vincent, qui considère que cette nouvelle taxe est "presque un délit de faciès", demande au gouvernement de "consulter les professionnels spécialisés dans la clientèle étrangère" avant de fixer les modalités d'une telle taxe. "À moins que cette taxe soit confiscatoire, elle ne devrait pas faire renoncer les acheteurs étrangers, même si elle donne à la France une mauvaise image de plus", confirme Christian Lefebvre, président de la Chambre des notaires de Paris et de l'Île-de-France. Le nombre des résidences secondaires détenues par les étrangers en France, "loin d'être anodin" selon le ministère des Finances, n'est pas connu.

Christian Charcossey